

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1055** Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Le rapport Mapping: le sang des victimes crie justice et réparation

**Mapping:
Mukwege
à la tête
d'une
croisade
contre
l'impunité
dix ans
après**
(Lire en
page 7)



Encadrement des finances publiques
**Sele Yalaghuli plonge les régies
financières dans la transparence**
(Lire en page 12)

MAZEMBE
**Voici pourquoi
Deo Kanda n'a
pas signé à
Simba FC de
Tanzanie**
(Lire en page 11)

Active en Ituri

La milice FPIC veut rejoindre le processus de paix

Le porte-parole de la délégation pour la paix dépêchée par le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Pitchou Iribi, a annoncé mercredi à la presse la volonté du groupe armé Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC) actif dans le territoire d'Irumu, d'adhérer au processus de paix.

Il a précisé que c'est dans un document envoyé auprès de sa délégation que ce groupe armé a exprimé le vœu de se joindre au processus de paix conformément au message du chef de l'État.

Cependant Pitchou

Iribi estime que pour souscrire au présent processus, la FPIC devait avant tout cesser les hostilités contre les forces de sécurité et de défense mais également des exactions sur les paisibles populations.

Cette milice, qui a débuté son activisme au mois d'août 2019 dans le groupement Chini ya Kilima » (entendez sous la colline) dans le territoire d'Irumu, est citée dans plusieurs cas de tueries, incendies de maisons, pillages de vaches et sabotage du réseau d'adduction d'eau potable à Ngongo qui prive aujourd'hui plus de 100.000 consommateurs de l'eau potable, souligne-t-on. **ACP**

Lomami

L'Assemblée provinciale déplore les messages à caractère tribal dans les médias

La session ordinaire de septembre essentiellement budgétaire s'est ouverte le mercredi 30 septembre 2020 à l'Assemblée provinciale de Lomami, comme dans plusieurs autres de la RDC.

Dans son discours d'ouverture, le président de l'organe délibérant, Valdo Tshibangu Muakas a déclaré que son institution mettra tout

en œuvre pour doter la province d'un budget conséquent.

Il a, par ailleurs, mis en garde contre la diffusion des messages à caractère tribal et appelé la population à la vigilance.

Valdo Tshibangu a, en outre, rappelé aux députés leurs devoirs notamment, ceux de légiférer, de contrôler les entreprises publiques et autres services de l'État et demandé à chacun d'eux de déposer au bureau de l'Assemblée provinciale le rapport des vacances parlementaires dans le meilleur délai.

« La priorité de cette session sera accordée à l'examen et au vote des projets d'édits budgétaires. Je mets en garde des médias et réseaux sociaux qui diffusent les messages d'incitation à la haine tribale et j'appelle la population de Lomami à la vigilance contre ces détracteurs », a soutenu l'écu de la circonscription électorale de Luilu.

Dans la foulée, Valdo Tshibangu a attiré l'attention des autorités sur l'existence des tensions entre les habitants de Bena Mpunga et Bena Kanyaka dans le territoire de Ngandajika et Bena Mbala et Misombo dans le territoire de Luilu.

Il sied de rappeler que dans plusieurs provinces de la République Démocratique du Congo les députés provinciaux sont impayés depuis plus de 8 mois.

Socrate Tshimanga depuis Mbuji-Mayi

Agressions sexuelles liées à Ebola

L'OMS lance des enquêtes sur son personnel



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a ouvert une enquête sur des accusations d'agressions sexuelles liées à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo.

L'OMS a souligné que ses employés étaient « scandalisés » par les récentes allégations faisant état d'agressions sexuelles commises par des personnes prétendant travailler pour elle, pendant une récente épidémie d'Ebola indique le rapport de cette organisation. « Les actions qui auraient été perpétrées par des individus s'identifiant comme travaillant pour l'OMS ne sont pas acceptables et feront l'objet d'enquêtes sérieuses », a assuré l'agence de santé des Nations unies, dans un communiqué.

« Nous ne tolérons aucun comportement de ce type parmi nos employés,

nos sous-traitants ou nos partenaires », a-t-elle affirmé, rappelant qu'elle avait « une politique de tolérance zéro à l'encontre des agressions sexuelles. Toute personne impliquée devra faire face aux conséquences de ses actes, jusqu'au renvoi pur et simple ».

L'OMS n'a pas précisé la nature des accusations, mais ses déclarations surviennent peu après la publication d'une enquête par The New Humanitarian, une ONG, dans laquelle plus de 50 femmes accusaient des employés de l'OMS et d'ONG impliquées dans la lutte contre Ebola d'exploitation sexuelle – on leur proposait notamment des rapports sexuels en échange de la promesse d'un emploi.

Ces femmes, qui ont déclaré ne pas connaître la nationalité de tous ces hommes, mais ont précisé que certains venaient de la Belgique, du Burkina Faso, du Ca-

nada, de la Côte d'Ivoire, de la France et de la Guinée, ont aussi indiqué que des collaborateurs du ministère congolais de la Santé se sont aussi rendus coupables d'abus.

L'OMS a précisé que son directeur général, Adhanom Ghebreyesus, avait ordonné une enquête approfondie sur ces accusations.

La République démocratique du Congo combat une nouvelle épidémie d'Ebola, la onzième qui a touché ce pays, qui a provoqué 50 morts depuis juin.

La précédente avait provoqué 2.287 morts pour 3.470 cas entre août 2018 et juin 2020. Un milliard de dollars ont été investis pour lutter contre cette épidémie.

Seule l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, en 2013-2016, avait fait plus de victimes (plus de 11.000 pour quelque 29.000 cas confirmés).

Taxe sur les téléphones

Une question orale avec débat adressée au ministre Kibassa

Le député national Guy Mafuta Kabongo a déposé, au bureau de la chambre basse du parlement, une question orale avec débat à Augustin Kibassa Maliba, ministre des PT-NTIC (Postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication), au sujet de son arrêté portant sur l'enregistrement et l'identification des téléphones portables appelé Registre des Appareils Mobiles (RAM) en RDC.

Guy Mafuta souhaite que le

ministre des PT-NTIC puisse éclairer la lanterne des élus sur son projet « qui impose le paiement de la nouvelle taxe de 1 à 7\$ sur les téléphones mobiles ».

Pour l'écu de Tshikapa, l'arrêté du ministre Kibassa du 10 juin dernier « paraît aux antipodes des prescrits constitutionnels, légaux et même de l'environnement socio-économique du pays ».

D'après l'arrêté du ministre Kibassa, le RAM va notamment servir d'outil pour lutter contre la contrefaçon, ou encore combattre

le vol d'appareils mobiles.

Le RAM regroupera l'ensemble de numéros IMEI des appareils mobiles connectés sur les réseaux de téléphonie mobile congolais. Ainsi, chaque appareil mobile sera enregistré dans le RAM moyennant le paiement, en six échéances, d'un droit d'enregistrement IMEI annuel auprès de l'opérateur mobile concerné, pour la rémunération des prestations de l'ARPTC dans le cadre de la mise en place et de la maintenance du RAM.

Djodjo Vondi

La République

2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication

Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction

Boendy Bo Lokanga

+243999199410

Collaborateurs

Boendy BL

Gaston Liande

Rédaction

Enquête et Reportage

Boendy BL

0999307999

Secrétaire de rédaction

Benoit Mutshipayi

Secrétaire de rédaction

PAO

Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière

Dominique Lumumba

0815011886, 0997440728

Lubumbashi

Freddy Tshijika

Jean L. Mwamba

Distribution

Bertin Sefu

Senga Jean-Victor

Vente

-

Images

Dieudonné Kanyinda

Bram's

Droits de l'homme en RDC

Le BCNUDH a documenté 669 violations au mois d'août 2020

Le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) a présenté à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies, de mercredi 30 septembre, les principales tendances des violations des droits de l'homme en 2020.

Sa note indique que près de 93% des violations documentées en août 2020, ont été commises dans les provinces affectées par les conflits en RDC (621 violations) et ont entraîné la mort d'au moins 274 civils, dont 52 femmes et 27 enfants.

A l'instar du mois de juillet, les combattants des groupes armés sont les principaux responsables des violations commises dans ces provinces (61%).

La majorité des violations et atteintes a de nouveau été enregistrée dans la province du Nord-Kivu (317 violations, soit 51% des violations commises dans ces provinces), suivie de l'Ituri (114 violations), du Tanganyika (63 violations) et du Sud-Kivu (57 violations).

Des décès en détention

Le BCNUDH renseigne qu'il continue de documenter des décès en détention. Au cours du mois en revue, au moins 16 détenus de sexe masculin sont décédés de maladie ou malnutrition soit dans des maisons



A droite, Abdoulaziz Tshoye, directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme en RDC lors de la conférence bi hebdomadaire MONUSCO le 30/09/2020. Photo MONUSCO.

d'arrêt ou dans des cachots de la PNC.

Les conditions de détention, le man-

que de ressources pour subvenir aux besoins alimentaires et à la santé des détenus

constituent les raisons principales de ces décès. A titre d'exemple, les 24 et 28 août 2020, à Goma, dans la province du Nord-Kivu, deux hommes de 58 et 71 ans, sont décédés dans la prison centrale Munzenze où ils étaient détenus. L'un d'eux est décédé trois jours après son admission à la prison à la suite de mauvais traitements subis sur les lieux d'un meurtre qu'il était accusé d'avoir commis. Quant au second, il était poursuivi pour viol d'enfant par le parquet de grande instance de Goma et serait mort de malnutrition.

Le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme a également mené des activités de sensibilisation et renforcement des capacités au profit des acteurs dans le domaine des droits de l'homme. Au moins 831 personnes dont 395 femmes et 5 personnes vivant avec un handicap ont bénéficié des dites. Parmi les thématiques abordées figuraient: le respect des droits de l'homme dans la gestion de l'ordre public; les mesures de protection des victimes et des témoins, la procédure pénale et le droit pénal congolais et la lutte contre la pandémie de la Covid-19.

L'ODEP dépose au Parquet général de Matete 130 pièces justificatives sur la gabegie financière au sein de TRANSCO

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) vient de déposer ce jeudi 01 octobre 130 éléments de preuves au Parquet Général de Matete, qui justifient la mauvaise gestion, caractérisée par le vol à ciel ouvert des recettes encaissées par la société Transport au Congo (Transco).

Florimond Muteba, PCA de l'ODEP, se dit déterminé à aller jusqu'au-bout de ce dossier jusqu'à ce que la justice soit rendue au peuple congolais.

« Nous avons déposé 130 pièces au Parquet général de Matete. C'est un problème très sérieux. Nous voulons que la justice soit faite. Il faut qu'on aille jusqu'au-bout de ce dossier pour que la justice soit rendue au peuple congolais. Il ne s'agit pas seulement de travailleurs de

Transco mais de toute la population qui utilise les bus de cette société. Aujourd'hui, Transco n'a plus assez de bus. C'est beaucoup d'argent qui ont été investis vers 2006. Transco ne compte qu'aujourd'hui 100 bus, au lieu d'en avoir 1000, 2000 ou 5000. Et d'ailleurs les 100 bus en question ne sont pas visibles. Même la ligne qui allait vers Kikwit est aujourd'hui victime de la faillite de cette société nationale », a déclaré Florimond Muteba.

Alors que l'ancien vice-premier ministre, ministre des Transports et voies de communication, José Makila, venait de porter plainte contre l'Observatoire de la dépense publique (ODEP) pour diffamation après la publication de son rapport le citant pour détournement de 900 000 USD de Transco, l'ODEP qualifie cette

plainte de la pure « distraction ». L'ODEP dit avoir déposé au Parquet général de Matete, des preuves qui prouvent son implication ainsi que toutes les parties prenantes dans cette affaire.

« C'est de la distraction d'accuser l'ODEP pour diffamation. Nous venons de déposer parmi les pièces les courriels que lui (Ndlr: José Makila) avait écrit pour autoriser l'emprunt de 910 000 dollars. Nous avons déposé une dénonciation qui concerne tous les responsables depuis l'autorité de tutelle jusqu'aux directeurs. Donc, notre dénonciation concerne tous ceux qui ont été les parties prenantes dans la gestion de Transco depuis sa création. Il y a l'ancien premier ministre Matata, l'ancien ministre Kayumba, les Directeurs généraux et leur staff », a fait savoir Florimond Muteba.

Devant la presse, le PCA de l'ODEP a aussi appelé le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi à suspendre dans l'immédiat la direction actuelle de Transco.

« Je demande au président de la République de suspendre immédiatement la direction actuelle de Transco. Et de mettre en place une direction intérimaire composée des gens non-impliqués dans cette gabegie financière. Il y a aussi un problème de redressement de cette entreprise. Nous avons appris qu'il y a 450 bus qui arrivent, il faut qu'ils vien-

nent trouver d'autres animateurs au sein de cette entreprise sur lesquels nous allons avoir un œil regardant », a-t-il dit.

Pour rappel, l'Observatoire de la dépense publique (ODEP) avait rendu public le 18 septembre son étude sur l'évaluation de la gestion de la société Transport au Congo (Transco), six ans après sa création et acquisition des bus, dans le cadre de la lutte contre la corruption. Cette étude s'intéresse essentiellement à la gestion des recettes, des subventions de l'Etat en carburant tout comme celles liées à la rémunération des agents. Il jette également un regard sur la question de l'utilisation des ressources, notamment les différents équipements, la procédure de passation des marchés publics, la comptabilité et les différentes dettes contractées auprès des banques commerciales congolaises.

"Au terme de notre étude, nous relevons que la société est en faillite. Elle a subi le sort de City train, STUC de triste mémoire. Alors qu'on pouvait éviter le pire. La mauvaise gestion, caractérisée par le vol à ciel ouvert des recettes encaissées par la société. La mauvaise tenue de la comptabilité ; des procédures des marchés publics opaques, caractérisées par le clientélisme, le conflit d'intérêt sont les maux, qui rongent la société", renseigne l'étude de l'ODEP.

Jordan Mayenikini

Assemblée nationale

Adoption de l'avant-projet du calendrier de la session de septembre

La conférence des présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale a adopté mercredi 30 septembre à Kinshasa l'avant-projet du calendrier de la session de septembre en cours.

En plus du budget 2021 et de la loi sur la reddition des comptes 2019 et du collectif budgétaire 2020, ce calendrier retient aussi parmi les nouvelles matières les

lois sur la réforme du système électoral congolais.

Pour le rapporteur de la chambre basse, Célestin Musao Kalombo, toutes ces matières inscrites dans ce calendrier seront examinées au cours de la plénière de ce jeudi 1er octobre en vue de déterminer celles qui seront réellement traitées et adoptées dans les 73 prochains jours.

Personnel administratif

Le Sénat veut rajeunir !



Le président du Sénat, Alexis Thambwe Mwamba a échangé, au Palais du peuple, avec la ministre de la Fonction publique, Yolande Ebongo Bosongo sur le rajeunissement du personnel administratif de la Chambre haute du Parlement à travers le processus de la mise à la retraite.

La démarche de la ministre de la Fonction publique auprès du président du Sénat s'inscrit dans le cadre de son souhait de rajeunissement de l'administration publique.

Dans ce cadre, un modus operandi de l'enregistrement de tout le personnel de l'administration du Sénat sera mis en place afin de préparer cette mise à la retraite en douceur.

« J'attends que le Sénat me transmette le dossier de tous les agents qui doivent aller à la retraite », a dit Mme

Yolande Ebongo Bosongo, qui a profité de cette occasion pour lancer un message à tous les jeunes diplômés congolais pour leur enregistrement sur le site de l'Ecole nationale de l'administration (ENA).

Le moratoire est fixé au 15 octobre 2020, et cela entre dans le cadre de son souhait de voir l'administration publique dotée d'un personnel jeune et « outillé ».

La ministre de la Fonction publique qui s'est dit préoccupée par le rajeunissement de ce secteur, a fait savoir que son ministère est déterminé à concrétiser ce processus afin de nettoyer le fichier pour la maîtrise de l'effectif.

« La Réforme de l'administration consiste à l'amélioration des conditions de travail et sociales des agents publics », a-t-il dit, ajoutant qu'elle couvre plusieurs axes à savoir le rajeunissement, le renforcement des capacités ainsi que la mise à la retraite honorable des agents de l'Etat. **(avec ACP)**

KINSHASA

Hausse des prix des denrées alimentaires

A Kinshasa, les prix des produits de première nécessité sur le marché connaissent une envolée. Cette flambée des prix n'est pas sans conséquence. Le panier de la ménagère se trouve affectée.

Les ménagères éprouvent du mal à nouer les deux bouts du mois. L'Or Botu, mère de famille et ménagère s'est exprimée à ce sujet: " je suis mère de famille, j'ai des enfants et par conséquent plusieurs bouches à nourrir. Servir un plat à table devient un calvaire. Et le faire correctement dans les normes alimentaires devient un sérieux calcul de mathématique".

Face à cette situation, la pauvre ménagère est contrainte de se passer du repas de midi pour ne s'en tenir qu'à celui du soir. " Le fufu (farine de manioc) que j'achetais à 700 Francs congolais (FC), je l'achète aujourd'hui à 1300 FC alors que le revenu n'a pas augmenté. Comment ferai-je avec mes enfants ? s'est-elle interrogée. Parfois à cause des prix qui varient chaque jour, elle change de menu de la journée sur place au marché. " Quand est-ce que cette situation prendra fin ? S'est-elle demandée.

Cette dame souhaite l'augmentation du salaire des fonctionnaires dont fait partie son époux, pour pouvoir mieux nouer les deux bouts du mois ajoute-t-elle. L'Or Botu regrette l'inadéquation du taux de change par rapport au revenu payé en monnaie nationale, le revenu est resté statique alors que les prix des denrées ont augmenté. Ainsi, elle réclame la stabilité du taux de change car d'après elle, c'est cela qui crée l'augmentation des prix sur le marché et la met en difficulté.

Les prix des marchandises connaissent des fluctuations chaque jour de manière abusive et sans inquiétude. Les services de l'Etat soumis au contrôle des prix n'exercent pas leur fonction de contrôle et de vérification des prix. Un autre facteur est l'importation, mais aussi les produits provenant d'autres provinces qui ne facilitent pas les choses. Car un produit provenant d'ailleurs ayant parcouru des longs trajets, n'aura certainement pas le même prix que celui que l'on produit sur place. La covid-19 ayant entraîné la fermeture des frontières a aussi aggravé la situation.

Signalons que les prix des principales denrées ont doublé. Certaines même ont triplé à l'instar de la semoule dit extras qui est parti de 28000FC à 48000FC. La botte des feuilles de manioc qui se vendait à 1000FC revient maintenant à 3000FC. En plus de la majoration des prix, certains produits notamment les amarantes, tomates et autres fruits se font de plus en plus rares. Selon les experts de la Banque Centrale du Congo, la dépréciation du franc congolais n'est pas à l'origine de la surchauffe des prix sur le marché congolais.

Pour certaines sources, l'augmentation des prix des biens de première nécessité est attribuée à la hausse du baril du pétrole, au manque des infrastructures et aux coupures intempestives du courant électrique. La dépréciation du franc congolais par rapport au dollar américain ne permet plus aux commerçants de maintenir un prix fixe sur leurs articles.

L'Objectif

Climat des affaires

La Grande Bretagne offre sa coopération à la RDC

La RDC et la Grande Bretagne se sont accordées sur la nécessité de la poursuite de la coopération, particulièrement sur les aspects relatifs à l'amélioration du climat des affaires et la protection de l'environnement, à l'issue des échanges mercredi, par vidéoconférence entre le Premier ministre Sylvester Ilunga Ilunkamba et le ministre d'Etat britannique pour l'Afrique M. James Duddrige.

Selon le service de communication de la Primature, la situation actuelle de riposte à l'épidémie à virus Ebola en RDC,

la continuité de l'engagement de la Grande Bretagne en RDC, la coopération entre les deux pays dans le domaine du changement climatique ainsi que du climat des affaires, ont été également au menu de leurs entretiens.

Pour M. Duddrige, sa visite s'inscrit dans le cadre du raffermissement des bases de cette coopération.

L'ambassadeur de la Grande Bretagne en RDC, Mme Emily Maltman a également pris part à cette séance de travail par visio conférence, renseigne-t-on. **ACP**

UNPC

Les efforts de réconciliation de deux ailes



de se dire que si on me connaît depuis longtemps peut prétendre à cela ? Tous ceux qui me connaissent savent que je suis rétif à tout ce qui est argent », ajoutant que « je vis ma vie simplement et je ne veux pas aller jusqu'au procès parce que ce serait malheureux pour eux, ils ne sauront pas faire preuve de cela ».

Le ministre d'Etat, ministre de la Communication et médias, David-Jolino Diwampovesa Makelele, a présidé, mardi, à son cabinet de travail, la première réunion du comité de suivi du Protocole d'accord de réconciliation de deux ailes de l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC), au cours de laquelle il a réaffirmé les acquis contenus dans ledit protocole d'accord qui engage toutes les parties en vue d'organiser dans un climat apaisé et consensuel le congrès de Muanda, prévu le 5 octobre prochain.

Le ministre d'Etat a rappelé « qu'hier en conflit, aujourd'hui réunis pour l'organisation du congrès autour de lui, la présence de ces personnalités, membres de ce comité de suivi, est une caution morale pour la réussite de ces assises dont l'objectif primordial est de remettre de l'ordre au sein de l'Union », avant d'énumérer les axes majeurs dudit protocole d'accord.

Des allégations des 40% exigés

Le ministre d'Etat Jolino Makelele a tenu à apporter un démenti cinglant sur les allégations selon lesquelles il aurait demandé 40% du montant de 100.000 USD versés par la Première dame de la République, au titre de sa contribution à l'organisation de la rencontre de Muanda.

« Je veux bien que les gens aient du mal à justifier l'usage qu'ils ont fait de 100.000 USD qu'ils ont reçus, mais qu'ils ne cherchent pas de bouc émissaire. Est-ce que quelqu'un

Témoignage du RAJEC

Par ailleurs, le Rassemblement des journalistes pour l'émergence du Congo (RAJEC), a animé mercredi, une conférence de presse, à l'Espace Kasai dans la commune de Lingwala, au cours de laquelle il a clarifié la question de la commission de 40% demandée par le ministre d'Etat, Jolino Makelele.

A ce sujet, l'orateur du jour, Claude Pero Luwara est formel : « Je pense que nous devons être responsables, nous devons assumer ce que nous faisons, le ministre n'a pas demandé 40% comme on est entrain de le faire passer. Il faut qu'on respecte les gens, moi j'ai dit aux confrères que pour le ministre d'Etat Makelele, nous devons lui tirer le chapeau parce que les négociations se sont déroulées dans une ambiance tendue ... mais on le faisait pour M. Kasonga Tshilunde qui, aujourd'hui, va jeter tous ces efforts en pâture en commençant à raconter que le ministre a demandé 40%, je crois que tel n'est pas vrai. »

S'agissant des travaux de Muanda, M. Pero Luwara a affirmé : « Puisque nous prônons l'émergence d'une nouvelle classe journalistique qui doit prendre les choses en main et quel que soit la posture que l'on pourra prendre pour David Jolino Diwampovesa Makelele, le congrès de Muanda est irréversible et c'est l'occasion de rajeunir et de donner un nouveau souffle à l'UNPC qui est désormais appelée à travailler pour l'intérêt des journalistes ». **ACP**

BANCARISATION DE LA PAIE**Quatre vérités sur les frais de tenue de compte de 3,6 USD par agent de l'Etat**

Depuis 2012, l'Etat congolais paye pour chaque fonctionnaire de l'Etat dont la paie est bancarisée un montant de 3,6 USD au titre de frais de tenue de compte bancaire. Cela relève d'un accord signé entre le Gouvernement et l'Association congolaise des banques (ACB).

En effet, la réforme de 2011 sur la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat a présenté des avantages qui ne sont plus à rappeler au regard du satisfécit des bénéficiaires comparé aux tristes années de détournement cavalier des rémunérations par des agents payeurs adeptes de la friponnerie.

Primo. L'Etat congolais avait jugé utile de confier la charge de cette paie à des institutions privées spécialisées dans les opérations par voie de compte, en l'occurrence les banques commerciales.

Il s'en suivit, en 2012, la signature d'un Protocole d'accord entre le Gouvernement de la République et l'Association Congolaise des Banques.

En clair, l'Etat s'était engagé de payer les frais de tenue de comptes à hauteur de 3,6 dollars américains/agent ou fonctionnaire dans les grands centres (Article 2, point 3 du Protocole d'accord).

En 2016, grâce au Comité de Suivi de la Paie, cette tarification fut réduite, passant de 3,6 à 2,6 dollars américains.

Secundo. Au regard de l'évolution des effectifs bancarisés et de la charge y afférente en termes de rétribution, le Gouvernement a décidé en 2012 de ne prendre en charge que la catégorie des agents percevant moins de 92 000 francs congolais, soldats et policiers étant totalement exemptés de ces charges.

Pour des raisons de transparence dans la gestion de la rémunération, le Comité de Suivi de la Paie avait demandé et obtenu que ces frais soient inscrits sur le bulletin de paie de chaque agent.

S'il faut se référer à la paie de septembre 2020, les frais de tenue de comptes (FTC) sont repris sur les listings édités par la Direction de la paie et se montent à 3 348 francs congolais (équivalent à 3,6 dollars américains de l'époque) par agent ou fonctionnaire payé dans les grands centres. L'extrait ci-dessous l'atteste et tout titulaire de compte en est dûment informé.

Tertio. Contrairement aux infox distillées à travers les réseaux sociaux, le Comité de suivi de la paie (CSP) soutient, d'après une source proche, qu'il ne s'agit donc pas d'une ponction à son profit mais d'une rétribution reconnue aux opé-

rateurs de paie pour les services rendus sur la base d'une tarification avantageuse.

« Affirmer que le Comité qui travaille pour le démantèlement des réseaux mafieux dans la paie se procure 3,6 dollars américains sur la rémunération de chaque fonctionnaire relève donc de la mauvaise foi et d'une confusion inouïe », déplore – t – il.

Au sein de ce Comité, les membres se demandent si ce discrédit que d'aucuns tentent de jeter sur cette structure technique du Gouvernement ne bénéficierait pas à ceux qui comptent sur une impossible marche en arrière de la réforme sur la paie par voie bancaire.

Et d'insister : « quoi qu'il en soit, les nobles objectifs de la réforme, à l'instar de l'assainissement du fichier de la paie, devraient être poursuivis. »

Quarto. Le Comité de Suivi de la Paie veille à faire exécuter sans faille cette mesure gouvernementale pour l'intérêt tant de l'Etat, des agents et fonctionnaires que des banques qui servent d'agents payeurs.

En effet, le CSP a été créé par arrêté interministériel pour assurer le monitoring des opérations liées à la rémunération du personnel de l'Etat, dans un contexte où la réforme sur la bancarisation de la paie venait d'être lancée pour mettre un terme aux arriérés de salaires et contribuer à maîtriser les effectifs et la masse salariale.

Il est constitué d'une Supervision, d'une Plénière et d'un Secrétariat technique. Dès lors, les propositions de la Plénière bénéficient de la validation de la Supervision.

Dans la pratique, le ministre ayant le Budget dans ses attributions donne les lignes directrices au Comité de Suivi de la Paie et autorise la mise en œuvre des plans d'actions annuels de ce dernier. Des points sur la paie lui sont hebdomadairement soumis afin d'obtenir des orientations pour la suite.

Au demeurant, les membres du CSP s'inscrivent en faux contre toute désinformation selon laquelle ils défalquent, à chaque paie l'équivalent de 3,6 dollars américains sur la paie de chaque fonctionnaire.

D'après notre source, ils s'indignent contre la divulgation calomnieuse des informations façonnées nuitamment dans des officines dans le seul but de discréditer cette réforme menée par l'expertise congolaise et ayant abouti à des résultats indéniables.

**Emilie Mboyo
Zoom Eco**

ZONES DE LIBRE-ÉCHANGE INTERNATIONAL**J. Paluku plaide pour des normes capables de faire face à la concurrence internationale**

Le ministre congolais de l'Industrie, Julien Paluku a lancé mardi 29 septembre 2020, l'atelier sur la mise en place des normes relatives à la Zone de libre-échange continental (ZLECAF).

" Nous sommes en train d'entrer petit à petit dans la zone de libre-échange continental (ZLECAF). Avec l'entrée de notre pays dans cette zone, si nous ne respectons pas certaines normes, nos produits ne seront pas compétitifs sur le marché africain et international. Donc, nous allons être le déversoir de tous les autres produits qui respectent les normes. Et malheureusement, le département de normalisation est mal connu. Quand on parle des normes, les gens se posent la question : c'est quoi ces normes ? Alors que sur le plan alimentaire, cosmétique, électro-technique et environnemental, il faut que nous puissions adopter un certain nombre de règles qui sont déjà adoptées au niveau international pour nous inscrire sur la même orbite que d'autres pays ", a rappelé Julien Paluku.

Le président de l'Association des

consommateurs des produits vivriers, Patrice Musoko Mbuy a précisé que " ISO 26000 " est une norme qui parle de la responsabilité sociale c'est-à-dire, toute entreprise doit émettre sur le marché un produit de bonne qualité et ce produit ne doit pas causer du tort à la santé du consommateur.

" Au Congo, les consommateurs ne sont pas protégés parce qu'il y a plusieurs entreprises qui déversent les eaux usées sur la rue. Sur ce, le consommateur peut tomber facilement malade et il y a la dégradation de la nature. Le sol est dégradé, on ne peut plus faire l'agriculture parce que les entreprises déversent des déchets, qui peuvent aller jusqu'au fleuve et la mer. Et les poissons que nous consommons, sont déjà contaminés par les différents déchets toxiques ", a-t-il expliqué.

Il sied de noter que le représentant de la société HYDRAC, Vincent Malandala qui participe à ces assises a rassuré qu'ils sont les laboratoires qui permettront d'accompagner le gouvernement afin d'atteindre ses objectifs.

Ouragan Fm

KISANGANI**La marche pacifique brutalement dispersée par la police**

La marche pacifique initiée par le collectif des Organisations de la société civile et celles de défense des Droits de l'Homme a été dispersée brutalement jeudi 1er octobre par la police à la hauteur du pont Tshopo, point de départ de cette manifestation qui devait aboutir au gouvernorat de province. L'interdiction de cette marche par le maire de la ville est contenue dans une correspondance adressée aux organisateurs de cette manifestation.

Le président du groupe LOTUS, une association de défense des droits de l'homme, dénonce cette interdiction qui viole certaines dispositions constitutionnelles. Dismas Kitenge dénonce la brutalité avec laquelle la police a dispersé les manifestants.

« Nous sommes dans un régime de l'information et non d'autorisation. Ensuite, ce matin quand bien-même cette marche est organisée d'une façon pacifique, la police vient de disperser brutalement les manifestants. Donc, nous regrettons cette dispersion brutale de la police de cette marche et nous appelons également les autorités à respecter les dispositions de la loi

mais aussi à honorer les victimes de ces crimes odieux qui sont rapportés par le rapport des Nations-Unies dans une ville telle que Kisangani, reconnue comme une ville martyre, une ville qui a connu ces atrocités », a déclaré le président du groupe LOTUS.

A la question de savoir l'objectif de cette marche, Dismas Kitenge répond :

« L'objectif c'est de sensibiliser les autorités, les victimes, la population sur le Rapport Mapping et de réclamer que les recommandations qui ont été émises par ce rapport soient d'application en RDC, c'est-à-dire, entre autres, les poursuites judiciaires contre les auteurs et la vérité sur ce qui s'est passée et les mesures de réparations concrètes en faveur des victimes, la construction, les dommages et intérêt, la construction des monuments, les réparations collectives et les réparations individuelles. »

Dans sa lettre d'interdiction de cette marche, le maire de la ville de Kisangani, Jean-Louis Alasso évoque les raisons sécuritaires.

MAI-NDOMBE**La police met le feu dans 15 maisons à Inongo**

Une quinzaine de maisons ont été incendiées mardi 29 septembre 2020 au quartier Likwangola dans la ville d'Inongo (Mai-Ndombe). Radio Okapi/Ph. Irène Mboma

Une quinzaine des maisons appartenant aux civils ont été incendiées l'après-midi du mardi dernier au quartier Likwangola dans la ville d'Inongo (Mai-Ndombe), a indiqué mercredi 30 septembre le président du cadre de concertation provinciale de la société civile, Isidore Bolikala. Selon lui, ce sont les éléments de la police qui ont posé cet acte, pour venger la mort de leur collègue.

Les policiers attribuent aux habitants de ce quartier la mort de leur collègue. Pour eux, ce policier avait été trouvé mort dans une maison où l'on vend du chanvre.

Selon les sources locales, au total seize

maisons de paisibles citoyens du quartier Likwangola ont été incendiées mardi dernier, dans la ville d'Inongo.

Isidore Bolikala indique que cette situation a créé une vive tension dans l'après-midi de mardi au chef-lieu du Mai-Ndombe. Il condamne cet acte commis par des policiers et demande que les auteurs de cet incendie répondent de leurs actes.

Le responsable local de la police, contacté par Radio Okapi, s'est réservé de tout commentaire et a promis de réagir au moment voulu le temps que la situation se normalise

NORD-KIVU**Le quartier général de NDC-R récupéré les Fardc**

Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo, commandement des opérations Sokola 2 dans la province du Nord-Kivu, annoncent avoir repris le contrôle de la localité de Pinga, dans le territoire de Walikale après plusieurs jours de violents combats contre les rebelles de Nduma Defense Of Congo Rénové (NDC-R) de Guidon Shimiray.

Le major Guillaume Ndjike Kaiko, porte-parole de l'armée dans la région qui a livré l'information à la presse ce mercredi 30 septembre 2020 depuis Pinga, a renseigné que la rébellion NDC-R a également été délogée de son quartier général où était installé son poste de commandement dans le village Katanga et l'autorité de l'État a été restaurée dans la région.

« Nous nous trouvons là où nous avons délogé le poste de commandement de Guidon Shimiray qui est le commandant du groupe NDC-R. Nous l'avons délogé de son poste de

commandement avec toute son artillerie. Les FARDC ont donc délogé Guidon et toute sa bande de Pinga et la restauration de l'autorité de l'État à Pinga et dans toute la zone est bel et bien effective », a rassuré le major Guillaume Ndjike.

Ces dernières semaines, l'armée a intensifié les opérations militaires dans cette région longtemps contrôlée par les forces négatives. Le 23 septembre dernier, les FARDC ont annoncé avoir ouvert le tronçon Masisi-Walikale après une semaine de violents affrontements.

Si le bilan exact de tous ces affrontements n'est pas encore connu, l'armée affirme tout de même la neutralisation de plusieurs éléments rebelles, la récupération de plusieurs armes, la reddition d'autres éléments et la perte de quelques militaires Congolais tombés sur le champ d'honneur.

Glody Murhabazi, à Goma

Kasai : Le gouvernement Pieme n'a posé aucune action depuis son investiture,

À l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre à l'Assemblée provinciale du Kasai, le président de cette institution a, dans son discours, dit constater que la province ne décolle pas du fait qu'aucune action n'a été posée par le gouvernement provincial depuis son investiture.

« Nous constatons sans froid aux yeux que notre province semble n'est pas avancer d'autant plus que tous les points inscrits

dans le programme d'action du gouverneur n'ont connu aucune réalisation. À titre illustratif, j'épinglé la construction du bâtiment jumelé, la réhabilitation de la résidence officielle du gouverneur, les engins roulants pour l'entretien des routes de desserte agricole ne sont jamais arrivées, les agents affectés aux différents ministères demeurent sans acte juridique... », a déclaré le député Aloyis Mushitu.

ITURI**Toujours la Codeco : 4 personnes tuées !**

Quatre personnes, dont une fillette de treize ans, ont été tuées mardi 29 septembre, par des hommes armés identifiés comme des éléments de la CODECO, à Di et Akeso, deux villages situés dans le territoire de Djugu, en Ituri. Selon le député national Fabrice Bandenonga, ce nouveau drame porte à près de douze personnes tuées en l'espace d'environ un mois dans cette région minière. Il appelle les forces de l'ordre à imposer la paix dans cette zone, où plusieurs miliciens sont en errance avec leurs armes.

Selon des sources locales, les dernières victimes ont été décapitées à la machette le mardi dans la mi-journée au village Akeso, au groupement qui porte le même nom. Ces sources locales renseignent que ces assaillants se sont introduits dans cette localité en tirant des coups de feu, avant de se livrer à plusieurs exactions.

Lundi dernier, d'autres miliciens ont abattu par balle une femme de 23 ans et une fillette de treize ans à Di, un village du groupement Limani dans le secteur de Walendu Djatsi, toujours dans la même région minière.

Selon des témoins, les victimes ont été appréhendées dans leurs champs. Le député national élu de Djugu, Fabrice Bandenonga, parle de douze personnes déjà tuées, dont un blessé grave ces trois dernières semaines dans cette région.

Il appelle les autorités militaires et policières à déployer davantage d'efforts pour mettre fin à ce cycle de violences qui se poursuit, en dépit de l'adhésion de certaines factions de la CODECO au processus de paix en Ituri.

Ce parlementaire craint que ces tueries perdurent car ces miliciens circulent librement avec leurs armes, sans être inquiétés par les forces de l'ordre.

NORD-KIVU**Un militaire et un civil écopent de la peine capitale pour meurtre**

Le tribunal militaire de garnison de Beni-Butembo, siégeant en matière répressive au premier degré et en procédure de flagrance, a rendu mardi 29 septembre son verdict dans le dossier du meurtre d'Héritier Muheni. Il s'agit du jeune tenancier d'une cabine téléphonique, qui avait été tué par balle le 5 septembre au quartier Tamende, en commune Mulekera, dans la ville de Beni (Nord-Kivu). Deux prévenus poursuivis dans cette affaire (un militaire FARDC et un civil) ont été reconnus coupables et condamnés à la peine capitale.

Le soldat de deuxième classe des FARDC, Kabamba Malango, a été condamné à la peine capitale pour meurtre du jeune Héritier Muheni et association de malfaiteurs en vue de faciliter le vol des biens de la victime. Le tribunal militaire de garnison de Beni-Butembo a également prononcé le renvoi de l'armée de ce soldat du 141ème bataillon spécial commando des FARDC

basé à Eringeti et Mayisafi dans le territoire de Beni.

Quant au prévenu Katembo Malasi, civil de son état, il a lui aussi été condamné à la peine de mort pour association de malfaiteurs.

Selon le tribunal, il ne peut bénéficier d'une quelconque faveur ni de remise de peine avant dix ans.

Statuant sur l'action civile, le tribunal a condamné le militaire Kabamba Malango, solidairement avec l'Etat congolais, au paiement au titre de dommages et intérêts, la somme de 100 000 USD équivalent en franc congolais au profit de la partie civile pour les préjudices causés.

Le tribunal a reconnu l'Etat Congolais, civilement responsable, pour manque de surveillance de ses sujets, manque d'encaissement de ses militaires et mauvais recrutement au sein de l'armée.

SUD-KIVU**La police réprimande la marche contre le gouvernement provincial**

Deux leaders du groupe armé «Raia Mutomboki Hamakombo» comparaissent depuis dimanche dernier devant le tribunal militaire garnison de Bukavu en audience foraine dans le territoire de Kalehe (Sud-Kivu). Le tribunal s'est penché mercredi 30 septembre à l'audition des 16 victimes présentes au procès sur les 25 qui avaient été dénombrés à Bunyakiri.

La journée de mardi 29 septembre a été consacrée à l'identification de deux prévenus, le chef Hamakombo lui-même et son adjoint.

Ces combattants, originaires de Bunyakiri, sont poursuivis vio-

lences sexuelles, tortures et autres actes de crime contre l'humanité.

Le tribunal militaire garnison de Bukavu est appuyé par la Task Force «Justice pénale internationale» sous la coordination de la section d'appui à la justice de la MONUSCO/Bukavu. Cet appui repose essentiellement sur l'aspect logistique, financier et technique.

La Task Force englobe l'ONG Trial International, le bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD, la Fondation Pazzi et le PIR.

Ce procès a débuté le 27 septembre et le verdict devrait être prononcé le 4 octobre 2020.

Le rapport Mapping: Le sang des victimes crie justice et réparation

La société civile congolaise, le Dr Mukwege en tête, se mobilise pour que la justice internationale se saisisse enfin des crimes commis au Congo

La publication, le 1er octobre 2010, du Rapport Mapping, rédigé par le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'homme fit l'effet d'une bombe dans la région des Grands Lacs et une intense activité diplomatique fut alors déployée pour calmer la colère du Rwanda et de l'Ouganda, Kigali menaçant de retirer ses 3600 casques bleus positionnés au Darfour.

Dix ans plus tard, grâce au plaidoyer mené par le Docteur Mukwege dans la foulée du Prix Nobel de la Paix décerné en 2018, le rapport est sorti des tiroirs onusiens. La semaine dernière, le Parlement européen a soutenu la proposition de mettre sur pied un tribunal international qui examinerait enfin les crimes commis au Congo et mettrait fin à un quart de siècle d'impunité. Désormais, activistes congolais comme ONG internationales ne jurent plus que par le rapport Mapping, exigeant que soient publiés les noms des principaux responsables ou instigateurs des violations des droits de l'homme commises dans la région depuis un quart de siècle.

Ainsi que le rappelle Human Rights Watch, le rapport Mapping est

un document détaillé qui décrit les principaux crimes commis en RDC durant une période déterminée, entre mars 1993 et juin 2003. Durant un an, coordonnés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, une vingtaine de spécialistes, congolais et internationaux, ont examiné les rapports et témoignages produits durant une décennie par les ONG opérant au Congo. Le document analyse 617 des cas les plus graves, parmi lesquels des massacres, des crimes de guerre, des actes de violence sexuelle, des attaques dirigées contre des enfants et des civils sans défense. Est-il nécessaire de souligner que les crimes commis après la clôture du rapport, c'est-à-dire de 2003 jusqu'à nos jours, sont au moins aussi nombreux que les cas examinés à l'époque et sont favorisés par l'impunité qui a toujours prévalu dans la région ? Un deuxième rapport se révélerait au moins aussi fourni et aussi explosif que le premier...

Si le rapport Mapping initial a suscité tant de remous c'est parce que ses enquêtes s'attachent à une période particulièrement délicate, celle de la première guerre menée au Congo par l'AFDL, cette force composite où des rebelles d'origine congolaise se réclamant de Laurent Désiré Kabila étaient menés par des troupes ougandaises et surtout rwandaises, auxquelles se joignirent

plus tard des contingents burundais, angolais et zimbabwéens. L'objectif initial de cette première guerre du Congo qui mena à la chute du régime Mobutu était de démanteler les camps de réfugiés rwandais qui, après le génocide de 1994, s'étaient égrenés sur la frontière, au Nord et au Sud Kivu. A l'époque, Kigali estimait que ces camps, approvisionnés par l'aide humanitaire et placés sous la responsabilité du Haut-Commissariat de l'Onu pour les réfugiés, étaient aussi devenus, au mépris du droit international, des bases d'entraînement où se préparait une future offensive. L'offensive contre les camps de réfugiés, la course poursuite menée à l'intérieur du Congo par les troupes de l'AFDL traquant les combattants hutus mélangés aux réfugiés rwandais et aux civils congolais furent une « sale guerre », marquée par la terreur et les massacres. Le nombre exact de victimes n'ayant jamais été réellement établi, il fait aujourd'hui l'objet d'une surenchère allant jusqu'aux six millions de morts, un chiffre emblématique...

Si le rapport Mapping qui tente de jeter un peu de lumière sur les plus flagrantes violations des droits de l'homme commises à cette époque suscite aujourd'hui encore tant de passions, c'est parce que ses conclusions posent une question délicate entre toutes : les actes commis pourraient-ils être qualifiés de crimes de

génocide ? Même si les rédacteurs du rapport précisent qu'il appartiendrait à un tribunal compétent de se prononcer sur le sujet, l'opprobre a été jeté. A l'époque déjà, Aldo Ajello, représentant de l'Union européenne dans les Grands Lacs, qualifiait ce rapport d' « acte d'hostilité » à l'encontre du Rwanda et craignait qu'il ait un effet déstabilisateur dans la région tandis que de Kigali jusque Luanda des protestations fusaient et exhortaient l'ONU à enterrer le document litigieux.

Les défenseurs des droits de l'homme qui aujourd'hui se mobilisent en faveur d'un Tribunal international sur le Congo pensent exactement le contraire : ils estiment que seule la fin de l'impunité qui a trop longtemps été accordée aux chefs de guerre et à leurs alliés pourrait rompre le cycle de violence qui, du Sud Kivu jusque dans le « Grand Nord » et l'Ituri, continue à faire des milliers de victimes et à vider le pays de ses ressources naturelles.

Dix ans après sa publication, le rapport Mapping, qui mériterait bien une nouvelle version augmentée, est toujours aussi explosif et s'il renforce l'exigence de justice, il est aussi devenu une arme dans cette guerre de basse intensité qui sévit toujours dans la région des Grands Lacs...

Par Colette Braeckman

10 ans du Rapport Mapping

La société civile et la fondation Panzi ont marché à Bukavu

« **Debout Mapping** », c'est le mot d'ordre de la marche pacifique organisée jeudi 1er octobre, par les forces vives de la société civile et la fondation Panzi du Dr Denis Mukwege à Bukavu, en marge de la commémoration du 10ème anniversaire du Rapport Mapping.



Cette manifestation est partie de la place Mrg Munzehirwa à Nyawera en commune d'Ibanda. Le cortège, long de plus ou moins 5 Kilomètres, a drainé une foule immense massée le long de l'artère principale de la ville de Bukavu. Dont parmi les manifestants se trouvaient les avocats en toge, des médecins en blouse blanche,

des victimes des violences sexuelles, des acteurs de la société civile ou simples citoyens. Toutes les couches sociales de la population étaient représentées.

Le point de chute de cette marche était le cabinet du gouverneur du Sud-Kivu, où un mémorandum a été déposé au gouverneur de province.

NORD-KIVU

Une ONG de femmes en marche dans les rues de Goma

Au Nord-Kivu, l'ONG « Marche Mondiale des femmes pour la paix », a organisé une marche jeudi 1er octobre à Goma, en collaboration avec les mouvements citoyens et des organisations féminines. Selon les organisatrices de marche, c'est pour commémorer le 10ème anniversaire de la publication du rapport Mapping, afin de réclamer la paix et la justice pour les crimes et viols commis sur le sol congolais. Un mémorandum sur le Rapport Mapping adressé au Président de la République et au Secrétaire général des Nations Unies a été déposé au Gouvernorat de province et à la MONUSCO.

Cette marche a débuté au rond-point BDGL. Les femmes qui étaient descendues dans les rues, sont passées au quartier général de la MONUSCO, avant de chuter au gouvernorat de province.

La marche a connu la participation des femmes de plusieurs organisations féminines, les mouvements citoyens, les enfants issus du viol, les survivantes du viol ainsi que des confessions religieuses. Ils étaient encadrés par la Police nationale Congolaise.

Les manifestants étaient mini des calicots où l'on pouvait lire:

« 10 ans de silence sur les crimes en RDC », « il n'y a pas de paix sans justice », « Debout rapport Mapping ».

Devant le bureau de la Monusco/ Goma où elle devrait déposer leur mémorandum adressé au Secrétaire Général de l'ONU, le point focal de la Marche Mondiale de la Paix au Nord-Kivu, Pauline Farini a réclamé que justice soit faite sur des crimes commis de 1993 et 2003 sur le sol congolais.

« Nous venons ici devant la Monusco pour réclamer la justice du Rapport Mapping qui est en entrain de pourrir dans des tiroirs. Et ces crimes n'ont jamais été punis. Ce sont de crimes que la MONUSCO a pu situer sur le sol congolais. Alors nous venons pour réclamer cette justice. »

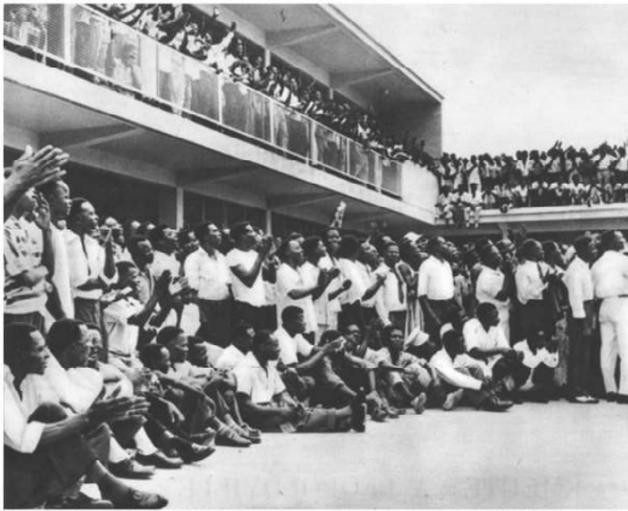
Comme prévu chaque 5 ans, la marche mondiale fait une action globale au niveau international. Le 17 octobre prochain, coïncide avec le 5ème anniversaire de l'action de Marche Mondiale, les femmes du Nord-Kivu et de la RDC en général vont remettre le flambeau de la paix au Président de la République pour réclamer la paix sur toute l'étendue de la RDC, notamment à l'Est du pays.

Partis politiques ou rassemblements ethniques ?

Depuis un certain temps, la RDC est à la croisée des chemins. Confronté à une crise profonde sur l'identité même de l'homme congolais, se dessine dans le pays la résurgence du tribalisme sous le couvert des plateformes politiques. D'emblée se pose la question cruciale de savoir si les partis politiques congolais ne flouent-ils pas le peuple en l'embrigadant dans des rassemblements au parfum régionaliste. Retranché dans le vase clos du fanatisme tribal, le Congolais peut-il sortir de ce mal qui le ronge et qui peut conduire le Congo à sa perte ?

En remontant dans l'histoire des rassemblements politiques congolais, apparaît l'Union congolaise en 1919. Fondée par Paul Panda Farnana, elle a regroupé en son temps les Congolais de tout bord résidant en Belgique, son but étant d'assurer la promotion la 3 race congolaise³. Près de quarante ans plus, l'association culturelle ABAKO devient en 1956 le premier parti politique congolais avec toute sa parure ethnique.

Le tribalisme politique commence réel-



Le 4 janvier 1959, à l'YMCA, dans le quartier Kalamu, aujourd'hui Matonge, les sympathisants de l'Abako tous des Bakongo applaudissent.

lement en 1957 lors des élections communales organisées à Léopoldville, Elisabethville et Jadotville. Elles ont fait prévaloir les sentiments tribaux au détriment des capacités des élus. Ces échéances électorales se sont muées en affrontements politico-ethniques entre les ressortissants des différentes provinces en se dressant les uns contre les autres, surtout entre les Bangala et les Bakongo. Alors qu'ils ont toujours vécu en bonne intelligence, les raisons politiques ont eu raison de leur entente. A Léopoldville, les Bangala et les Bakongo découvrent brusquement qu'ils ne sont pas de la même tribu, ne défendent pas les mêmes intérêts, ne parlent pas le même langage. Pour galvaniser les siens, Bolikango a un slogan particulier. Pendant ses meetings, il demande à l'assistance : «Lipanda eza na libenga na ngai, nabimisa?» (L'indépendance se trouve dans ma poche. Dois-je la montrer ?). Et la foule de répondre : «Kobimisa te kasa-Vubu akoyiba» (Ne la sors pas sinon Kasa-Vubu va la dérober). Alors que les Bakongo sont qualifiés de 3 régionalistes dangereux³ par les Bangala, ces derniers sont à leur tour traités par les Bakongo de 3 Nègres payés ou corrompus par l'administration coloniale et par les missionnaires³. La victoire de l'ABAKO est rendue possible grâce à une forte mobilisation des Bakongo majoritaires dans la capitale soit 46,5 % des électeurs. En jouant la carte tribale, le parti de Kasa-Vubu parvient à rafler pas moins de dix communes (Bandalungwa, Barumbu, Dendale, Kalamu, Kintambo, Kinshasa, Matete, Ndjili, Ngiri-Ngiri, Saint-Jean).

A Elisabethville, la pilule est amère et difficile à avaler pour les faucons katangais. Trois des quatre communes que compte la ville sont revenues à des ressortissants du Kasai. Thadée Mukendi à la commune de Katuba est un Lubilandji du Kasai Oriental, Armand Tshinkulu à la commune de Kenya est un Mukwa Luntu du Kasai Occidental et Laurent Musengeshi à la commune de Ruashi est un Songye du Kasai Oriental. Les heureux vainqueurs sont élus grâce à la solidarité tribale à la grande surprise des 3

locaux³. Pascal Lwangi, le quatrième bourgmestre de la ville est un Mukusu du Maniema qui s'est fait une clientèle dans la bourgeoisie de la commune Albert, chez les «évolués» dont il a autrefois défendu les intérêts dans une organisation syndicale. A Jadotville dans la commune de Kikula, la victoire échoit au Tetela du Kasai Victor Lundula. Mais ne résidant plus dans la ville, il est disqualifié et remplacé par Noël Mutonkole, un Muluba du Katanga. Les électeurs s'étant présentés en ordre dispersé et sans consigne de vote, aucun Katangais «authentique» n'est élu dans sa 3 propre terre³. Le choc est terrible, l'émotion vive et l'émoi est grand. Les élections de 1957 vont raviver au Katanga la flamme clanique et vont conduire à une prise de conscience tribale qui va à son tour donner naissance à plusieurs regroupements politiques à caractère purement ethnique. Pour laver la déconiture et rattraper le temps perdu, la CONAKAT est fondée par et pour les «natifs du Katanga» dans le seul but de contre-carrier les velléités kasaïennes dans la province du cuivre.

Toujours dans cet élan de solidarité tribale, les Congolais s'organisent politiquement. L'ABAKO qui avait une légère longueur d'avance sur ses concurrents est vite rattrapée. Des partis politiques qui en réalité sont des mutuelles sectaires sont créés. Leurs dénominations reflètent leur assise régionale. Si l'ABAKO (Alliance des Bakongo) est le parti des Ne-Kongo, le CERECA (Centre de Regroupement Africain) animé par Anicet Kashamura est beaucoup plus un parti kivutien, tout comme le PSA (Parti solidaire africain) du trio Gizenga, Kamitatu et Mulele représente le Bandundu, Nguvulu et son Parti du peuple sont issus de Léopoldville, le PUNA (parti de

l'unité nationale) a sa base à l'Équateur, sans oublier l'ASSORECO (Association des ressortissants du Haut-Congo). Au Katanga, deux grands partis ethniques aux tendances et aux idéaux diamétralement opposés vont s'affronter. La CONAKAT (Confédération des associations tribales du Katanga) de Moïse Tshombe qui regroupe essentiellement les Lunda et le BALUBAKAT (Association générale des Baluba du Katanga) de Jason Sendwe se regardent en chiens de faïence. La FEDEKA (Fédération des associations des ressortissants du Kasai au Katanga) d'Isaac Kalonji Mutambayi wa Pasteur Kabongo va pêcher en eau trouble dans la province cuprifère. En Équateur, le Liboke Iya Bangala fondé pour concurrencer l'ABAKAO qui deviendra PUNA (Parti de l'unité nationale) et la FEDEQUALAC (Fédération de l'Équateur et Lac Léopold II) rassemblent les ressortissants du Nord du pays.

Dans cette configuration mouvementée d'avant l'indépendance naissent aussi plusieurs autres rassemblements à caractère tribal : La LUKA (Union Kwangolaise pour l'Indépendance et la Liberté) représentatif du peuple Yaka et dirigée par Albert Délvaux, l'UNIMO (Union Mongo) de Justin Bomboko, l'ABAZI (Alliance des Bayanzi) de Gaston Midu, l'Association Ngwaka, l'ATCAR (Association des Tshokwe



30 juin 1960, manifestation des partisans du MNC Kalonji. ils sont tous Ba

du Congo, de l'Angola et de la Rhodésie) qui va fusionner avec la FEDEKA. Un parti



Août 2018, les militants du PALU manifestent à Gungu contre l'invalidation des candidatures de Gizenga et Muzito, tous deux fils du coin.

atypique congolais voit même le jour. Le PNP (Parti National pour le Progrès) est pro-Belge et contre l'indépendance. Discredité, les Congolais l'appellent par dérision Parti des Nègres Payés qui en lingala devient Pene pene na mundele. Ses membres sont Jérôme Anany, Jean-Marie Kititwa, Pierre Mombele et Sylvestre Mudingayi.

Le MNC est le seul parti présent dans plusieurs provinces (Orientale, Kivu, Kasai) et dans la ville de Léopoldville. Une année seulement après sa création à Léo, il se scinde en deux ailes distinctes. Le MNC-Kalonji rafla une bonne partie de la province du Kasai et devient aussitôt un parti luba (les Lulua n'étant pas les bienvenus) tandis que celui dirigé par Lumumba garde ses assises surtout à l'Est (Kivu et province Orientale). En réalité, la poire a été coupée en quatre parties dans le Kasai. Outre les caciques du MNC-Lumumba, Les Lulua n'ont pas suivi Kalonji dans sa dissidence. Ils avaient déjà leur propre organisation politico-ethnique, le PDPL (Parti de la défense du peuple lulua) animé par André Lubaya. Pour ne pas être étouffés par les Lulua et les Luba majoritaires dans la province, plusieurs tribus minoritaires se rassemblent autour de Grégoire Kamanga dans la Coalition kasaïenne (COAKA). Cette alliance regroupe les Bindji, Kete, Kuba, Salampasu, Lele, Bakwa Mputu et s'érige en opposition farouche aux trois autres factions rivales.

A la veille de l'indépendance, deux groupes ethniques mécontents de voir leurs leaders écartés du gouvernement Lumumba expriment ouvertement leur désapprobation. Les Bangala du PUNA dirigé par Bolikango manifestent le 28 juin à Léopoldville, tandis que les Baluba du MNC-Kalonji le feront le jour de la proclamation de l'indépendance. Si le premier a échoué de peu pour devenir le premier président du Congo indépendant, le second a de son propre chef refusé le portefeuille de l'Agriculture que Lumumba lui avait proposé.

En 1967, lorsque le parti unique démarre ses activités en trombe, rien ne préserve une dérive ethnique. Malgré son caractère national, le MPR va avec le temps se confondre avec une province mieux une tribu. Mobutu accordera des faveurs inouïes à Gbadolite qui devient la capitale bis du Zaïre. La majorité des officiers supérieurs viendront de son ethnie tout comme l'essentiel des éléments de la DSP.

En 1982, l'arrivée mouvementée de l'UDPS dans la scène politique congolaise ne crée pas une nouvelle donne. Comme le MPR à ses débuts, le nouveau parti se donne pour objectif de piocher dans toutes les provinces du pays. Il se veut un rassemblement extra-tribal, sans étiquette ethnique. Les pères fondateurs sont formels, l'Union pour la démocratie et le progrès social se veut un parti avant-gardiste exempt de tout parfum régionaliste. Mais de dissension en trahison, l'UDPS va peu à peu se vider de toute sa substance. Aujourd'hui, la connotation ethnique rappelant le MNC-Kalonji des années 60 le présente plus comme un parti kasaïen. Les ressortissants de cette ethnie sont non seulement majoritaires mais aussi dominants et y

exercent une très grande influence.

Le MLC de Bemba qui autrefois avait une armée ethnique n'échappe pas à cette sordide réalité. Le PALU est une affaire de famille si pas de clan. Antoine Gizenga, son chef historique était entouré par ceux qui se réclamaient surtout de sa parenté et ses adhérents

se recrutent surtout dans sa province de Bandundu. Comme à l'UDPS, les postes de responsabilité sont partagés entre les membres du clan parfois se transmet de père en fils. Dans ce même ordre d'idée le Bundu dia Mayala (BDM) qui est la vitrine politique du Bundu dia Kongo est l'exemple frappant de ce monolithisme clanique. Même s'il revendique la défense de tous les Ne-Kongo, la direction de ce mouvement est assurée par les hommes de la tribu du gourou-fondateur Muanda Nsemi né Zacharie Badiengila voire par ceux dont les villages d'origine sont voisins du sien. Les groupes armés qui se sont rebellés contre le gouvernement de Kinshasa ont aussi été organisés dans une optique linguistique ou régionale. Mulele s'est appuyé sur les siens pour déclencher sa révolution. Il en est de même pour Gbenye et Soumialot sans oublier Laurent-Désiré Kabila. L'arrivée de l'AFDL en 1997 a mis en relief la primauté du swahili en plein Kinshasa et celle de la province du Katanga sur les autres. Le PPRD qui en est l'émanation ne se démarque pas de cette réalité ambiante. La mainmise et l'influence des Katangais sont vivaces et réelles. Notons que l'UNC de Kamerhe est solidement implantée dans son fief du Sud-Kivu.

La formation des cartels lors des élections de 2018 n'a pas dérogé à la règle. Le pays est depuis politiquement divisé en deux camps puisque vomis le PPRD et ses alliés du FCC ne connaissant pas une vraie adhésion populaire et ne survivent que par la corruption. Au regard des hommes à la tête des plateformes librement acceptées par la population, les ressortissants du Kongo Central, de l'ex-Bandundu, de l'ex-Équateur et d'une partie de l'ancien Katanga sont favorables à Lamuka, tandis que les sympathisants de CACH se comptent parmi les Kasaïens et les Kivutiens. Les partisans ne suivent pas les leaders pour leur vision ou pour leur projet de société mais plutôt pour leur appartenance tribale ou ethnique. Jusqu'aujourd'hui, les Congolais ne sont pas encore parvenus à se démarquer de cette tare. Grâce au militantisme tribal, les postulants aux élections ne sont pas jugés en fonction de leurs mérites. Ils sont plutôt choisis pour leur appartenance régionale. Ce critère est le dénominateur commun qui unit le candidat à son électoral traditionnel. Étant basés sur des groupes historiquement, ethniquement et linguistiquement apparentés, les partis politiques dégagent toujours un parfum tribal ou ethnique, des accointances régionales ou provinciales, des attaches traditionnelles ou linguistiques. Cette réalité pourtant réfutée reflète le grand malaise inavoué dans le fonctionnement des rassemblements politiques congolais où règnent à la fois le séparatisme ethnique et la discrimination tribale. Déjà, les vieux démons resurgissent entre les protagonistes. Les termes 3 mpangistan³ et 3 taliban³ qui fracturent le pays témoignent du fossé ethnoculturel béant qui séparent les différentes factions politiques.

Samuel Malonga

Sources :

Pamphile Mabiata Mantuba-Ngoma : **Les élections dans l'histoire de la République Démocratique du Congo (1957-2010)**, Kinshasa, 2013.
Jean Omasombo Tshonda (sous la direction de), **Kasai Oriental : Un nœud gordien dans l'espace congolais**, Tervuren, 2014.

Après 16 mois

La Belgique vient d'avoir un gouvernement fédéral

- Alexander De Croo, Premier Ministre
- Sophie Wilmès, ministre des Affaires étrangères
- 10 femmes, 10 hommes, parité parfaite

De notre correspondant permanent auprès de l'Union européenne

Après quelques mois d'un gouvernement en affaires courantes dirigé par Sophie Wilmès, un gouvernement fédéral de plein exercice vient d'être mis sur pied. Il a fallu 16 mois de négociations laborieuses, de rebondissements hallucinants et des alliances avortées pour que les partis politiques arrivent à former une équipe gouvernementale. Combien de fois n'a-t-on pas parlé de la fin de la Belgique, tellement les difficultés pour s'entendre paraissent insurmontables entre Wallons et Flamands ; même au plan idéologique, les divergences étaient tout aussi énormes, voire inconciliables.

Combien de fois le Roi Philippe n'a-t-il pas chargé et déchargé les négociateurs. Ça y est. Le gouvernement Vivaldi comme on l'appelle en



Reuters

raison des quatre couleurs des partis qui le composent : rouge, bleu, vert, orange, évoquant les quatre saisons de Vivaldi, sera dirigé par le libéral flamand, Alexander De Croo (44 ans).

Comme chef d'orchestre, Alexander de Croo devra harmoniser les notes entre les 7 partis de la coalition Vivaldi : le PS, le MR (Mouvement réformateur), Ecolo ; CD&V (Démocrates-chrétiens), SPA (socialistes flamands), Groen (Verts flamands) et Open VLD (libéraux flamands).

Normalement, le Pre-

mier ministre, en Belgique, est issu du parti qui a le plus de sièges au parlement fédéral. Mais les résultats des élections du 26 mai 2019, n'ont pas permis de dégager une majorité claire. Le premier parti belge, la N-VA, le parti nationaliste flamand, qui a le plus de sièges au Parlement fédéral avec 24 sièges ne fait pas partie de ce gouvernement. Et Open VLD, le parti du Premier ministre Alexandre de Croo, est le quatrième avec 12 sièges.

Composé de 15 ministres et 5 secrétaires d'Etat, ce gouvernement est le pre-

mier dans l'histoire belge à parité hommes et femmes. Dix hommes et dix femmes. Sophie Wilmès (MR) prend les Affaires étrangères. Première femme à la tête d'un gouvernement, et maintenant à diriger la diplomatie belge. Le ministre de la Défense sera dirigé aussi par une femme.

Dans sa première déclaration, Alexander de Croo a déclaré : « nous voulons un pays solidaire et prospère ... et travaillons ensemble pour retrouver la confiance des citoyens ». Réaliste, le Premier ministre a eu des mots

justes : les citoyens belges déçus par ces négociations interminables, ne cachent plus leur méfiance à l'égard des hommes politiques. Des défis à relever se présentent nombreux, après la crise due à la pandémie de COVID-19. A ce propos, le Journal **L'Echos** a titré sur la Une : « GO DE Croo, trois ans pour relancer la Belgique et redonner confiance dans l'action politique ».

Et pour faire face aux défis du moment et à avenir, 3,3 milliards d'euros ont été dégagés pour les nouvelles dépenses dont les soins de santé, les pensions, les diverses allocations.

Selon le premier sondage réalisé juste après la formation du gouvernement, 48% des personnes sondées disent avoir confiance au nouveau Premier ministre.

Le nouveau gouvernement a fait sa première déclaration devant les parlementaires belges à l'hémicycle du Parlement européen, et c'est là que ce matin, qu'il recevra la confiance du Parlement belge. C'était inédit. Tout ça pour respecter les mesures de distanciation sociale à cause du Coronavirus : le siège du Parlement européen étant plus grand que celui du parlement belge.

BOOLE EKUMBAKI

Brexit : l'UE lance une procédure d'infraction contre Londres

L'Union européenne engage la riposte. Jeudi 1^{er} octobre, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé l'ouverture d'une procédure d'infraction contre le gouvernement britannique. Au cœur du problème ? Le projet de loi controversé de Boris Johnson qui remet en cause l'accord sur le Brexit. « Ce matin, la Commission a décidé d'envoyer une lettre de mise en demeure au gouvernement britannique. Il s'agit de la première étape d'une procédure d'infraction », a annoncé la dirigeante allemande. Les Européens avaient laissé au Royaume-Uni jusqu'à la fin du mois de septembre, c'est-à-dire mercredi, pour retirer leur texte.

Le lancement de cette procédure est annoncé au moment où les négociateurs britanniques et européens sont réunis à Bruxelles depuis mardi, pour un cycle de négociations décisif sur leur future relation commerciale, qui doit s'achever vendredi. Un sommet européen s'ouvre jeudi dans la capitale belge et les dirigeants de

l'UE doivent être informés de l'état des négociations avec Londres. Le Royaume-Uni « dispose d'un délai d'un mois pour répondre » au courrier européen, précise la Commission dans un communiqué. « Après examen de ces observations ou en l'absence d'observations, la Commission pourra, si elle le juge opportun, décider d'émettre un avis motivé », ajoute-t-elle. La procédure peut aller jusqu'à la Cour de justice européenne. « Nous répondrons à la lettre en temps utile », a déclaré un porte-parole du gouvernement britannique.

Projet de loi approuvé par le Parlement

Le projet de loi en question, approuvé mardi par les députés britanniques et qui doit encore être examiné par les Lords dans les semaines à venir, remet en cause certains engagements pris par le Royaume-Uni dans l'accord encadrant son départ de l'UE le 31 janvier dernier. Il revient sur des dispositions pour la province britan-

nique d'Irlande du Nord, prévues afin d'éviter le retour d'une frontière avec la République d'Irlande, un garde-fou jugé essentiel au maintien de la paix sur l'île.

« Ce projet de loi est, par sa nature même, une violation de l'obligation de bonne foi prévue dans l'accord de retrait. De plus, s'il est adopté tel quel, il sera en totale contradiction avec le protocole pour l'Irlande et l'Irlande du Nord », a souligné Ursula von der Leyen dans sa courte allocution. Pour le Premier ministre britannique Boris Johnson, le but du projet est de défendre l'intégrité territoriale du Royaume-Uni en assurant la continuité des échanges entre la Grande-Bretagne et la province d'Irlande du Nord. Le Royaume-Uni a officiellement quitté l'UE le 31 janvier, mais il continue d'appliquer les règles européennes jusqu'au 31 décembre, une période de transition pendant laquelle Londres et Bruxelles espèrent s'entendre sur un accord commercial régissant leur future relation.

AFP

Le Liban et Israël annoncent des pourparlers sur les frontières disputées

Le Liban et Israël ont annoncé jeudi des pourparlers sous la médiation de l'ONU sur leurs frontières maritimes et terrestres disputées, un accord "historique" entre ces deux pays techniquement en guerre, selon Washington.

"En ce qui concerne la question des frontières maritimes, des réunions se tiendront de manière continue au siège des Nations Unies à Naqoura, sous la bannière des Nations Unies" a indiqué le président du Parlement libanais, Nabih Berri, lors d'une conférence de presse.

"Les réunions se tiendront sous les auspices du bureau du coordinateur spécial de l'ONU pour le Liban (UNSCOL)", a-t-il ajouté.

Et de préciser : "les deux parties, Israël et le Liban, ont demandé aux Etats-Unis de jouer le rôle de médiateur et de facilitateur pour la délimitation des frontières ma-



ritimes, et ils sont prêts pour cela".

L'accord de pourparlers "est le résultat de près de trois ans d'efforts diplomatiques intenses" de la part de Washington, a déclaré pour sa part le secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo, dans un communiqué.

Aucune date n'a été annoncée par le chef du Parlement libanais pour le début des négociations ni sur les modalités des pourparlers. (avec AFP)

USA: la promesse de Trump aux Afro-américains une fois réél



Le président américain Donald Trump se tourne vers les Afro-américains à l'approche de la présidentielle de novembre prochain. Le milliardaire républicain a rendu public un «Plan Platine» qui décrit ses promesses à la communauté noire américaine pour les quatre prochaines années une fois réél.

Aux Etats-Unis, la présidentielle aura lieu le 03 novembre prochain. Dans le but de remporter cette élection, l'équipe de campagne du président Donald Trump a rendu public un «Plan Platine» qui décrit les

promesses qu'il fait aux Afro-Américains pour son prochain mandat.

«Après des années de négligence de la part des politiciens démocrates, les Afro-Américains ont enfin trouvé un véritable défenseur dans le président Trump, qui travaille sans relâche pour offrir plus d'opportunités, de sécurité, de prospérité et d'équité à leurs communautés », indique le document «Plan Platine». D'après les médias, le plan de Donald Trump vise à élever les communautés noires grâce, en partie, à un investissement d'environ 500 milliards de dollars. Ce même document met en cause son rival démocrate Joe Biden et indique qu'«alors que Joe Biden prend les électeurs noirs pour acquis et remet même en question leur noirceur s'ils osent soutenir les idéaux conservateurs, le président Trump travaille dur pour gagner le vote des Noirs grâce à son plan Platine ».

De son côté, la fille du président, la conseillère principale de la Maison Blanche, Ivanka Trump, a publié les détails du plan sur son compte Twitter

Côte d'Ivoire : la présidentielle du 31 octobre reportée ?

Depuis l'annonce de la candidature d'Alassane Ouattara, chef de l'État sortant, pour un troisième mandat, les opposants de tous bords dénoncent un viol de la Constitution. Après les multiples appels de l'opposition à la désobéissance civile, la question de la tenue du scrutin le 31 octobre prochain reste encore incertaine. Dans ce contexte, organisations internationales, observateurs ou acteurs politiques sont unanimes : l'élection ne pourra se tenir sans que des négociations aient lieu avant afin d'offrir à la Côte d'Ivoire des élections libres, démocratiques et transparentes. L'organisation de prévention des conflits International Crisis Group ne dit pas autre chose. Dans son dernier rapport rendu public, mardi 29 septembre, ICG préconise un report de l'élection présidentielle.

Alors que des violences préélectorales ont déjà fait une quinzaine de morts en août, « un court report de l'élection offrirait une chance de sortir de la confrontation actuelle à travers un dialogue et d'apurer le contentieux qui rend improbable l'organisation d'une élection apaisée et transparente le 31 octobre », estime ICG. En effet, « la probabilité que cette élection accouche, en l'état, d'une crise grave, est élevée », met en garde l'organisation indépendante, dix ans après la crise postélectorale de 2010-2011 qui avait fait 3 000 morts dans ce pays d'Afrique de l'Ouest.

Les appels au report se multiplient

La situation politique s'est tendue depuis que plusieurs chefs de file de l'opposition, tels Guillaume Soro et Laurent Gbagbo, ont vu leurs candidatures rejetées par le Conseil constitutionnel qui a invalidé 39 autres candidatures sur les 44 qui lui avaient été soumises. Les opposants invoquent l'article 55 de la constitution, qui précise que le président « n'est rééligible qu'une fois ». Le Conseil constitutionnel a estimé au contraire que l'adoption d'une nouvelle loi fondamentale en 2016, un an après sa seconde élection, instituait une « troisième république », remettant les compteurs à zéro et permettant ainsi au président Ouattara de se représenter. Les institutions africaines, dont la Cour africaine des droits de l'homme, ne sont pas restées immobiles face à ces faits. Elle a exigé que l'ex-chef rebelle Soro et l'ancien président Gbagbo soient réintégrés sur les listes électorales. Et, pour le second, que soit effacée la mention d'une condamnation à 20 ans de prison dans l'affaire dite du « braquage de la BCEAO », la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, lors de la crise

postélectorale de 2010-2011.

Concernant la commission électorale, la Cour africaine des droits de l'homme a également demandé qu'elle soit réformée. Sans succès à ce jour.

« Ce climat tendu a fait ressurgir des questions fondamentales jamais résolues qui inscrivent la crise ivoirienne dans la durée et mettent en lumière l'échec des différents processus de réconciliation lancés depuis le Forum pour la réconciliation nationale d'octobre 2001, sous la présidence de Gbagbo », développe ICG, poursuivant « aucune de ces phases de réconciliation, y compris celle menée durant le premier mandat d'Alassane Ouattara, n'a permis de juger les crimes de guerre commis de part et d'autre en Côte d'Ivoire ».

S'il y a un report, ICG préconise de saisir ce temps pour discuter des sujets prioritaires, tels que « la composition de la Commission électorale indépendante (CEI), la révision du fichier électoral, les modalités d'un retour des exilés politiques et le sort de certains de leurs partisans, toujours emprisonnés ».

L'ONG invite également l'opposition à faire des « concessions réalistes », comme « un rééquilibrage de la CEI », plutôt qu'une « dissolution pure et simple », et le pouvoir à autoriser « le retour en Côte d'Ivoire de Guillaume Soro et de Laurent Gbagbo [...], un geste capable d'apaiser le lourd climat actuel ».

« Si rien ne change et que le scrutin se tient malgré tout dans les conditions de défiance actuelles, le vainqueur souffrirait presque inévitablement d'un déficit de légitimité. [...] Il serait, dans tous les cas, un président mal élu » et « héritera d'un pays extrêmement difficile à gouverner », prévient ICG.

ICG plaide enfin pour le « transfert du pouvoir à une nouvelle génération », afin de « clore l'interminable crise ivoirienne », alors qu'Alassane Ouattara, 78 ans, l'ex-président Henri Konan Bédié, 86 ans, candidat du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), et Laurent Gbagbo, 75 ans, s'opposent depuis trois décennies.

Trop tard ?

ICG n'est pas la seule organisation internationale à s'inquiéter. Aux termes d'une visite d'une semaine en Côte d'Ivoire, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, s'est également montré inquiet quant au climat préélectoral. Il a exhorté les Ivoiriens à agir « en synergie et en concertation pour préserver l'unité et la paix ».

Le Point Afrique (avec AFP)

ALGERIE

Les dessous de la visite du secrétaire américain à la Défense



Le secrétaire d'État à la Défense américain Mark Esper reçu à Alger, après la Tunisie, pour évoquer le dossier libyen en priorité. © POOL / GETTY IMAGES NORTH AMERICA / AFP

Le secrétaire à la Défense américain, Mark Esper, a entamé une tournée maghrébine et a été ce jeudi l'hôte d'Alger : une première visite de ce rang depuis celle de Donald Rumsfeld en 2006. Selon les officiels US, cette tournée maghrébine comprenant les trois capitales, Tunis, Alger et Rabat, a pour objectif officiel de renforcer les liens avec ces trois pays nord-africains, évoquer les menaces terroristes, mais aussi « l'instabilité régionale exacerbée par les activités pernicieuses de la Chine et de la Russie sur le continent [africain] ». Pour rappel, la rencontre jeudi de Mark Esper avec le chef de l'État algérien, Abdelmadjid Tebboune – qui cumule le poste de ministre de la Défense – ainsi qu'avec le chef d'état-major de l'armée, Saïd Chengriha, a été précédée par la visite à Alger du patron du commandement des États-Unis pour l'Afrique (Africom), le général d'armée Stephen Townsend.

« L'une des armées les plus puissantes d'Afrique »

Aussi, et selon le cabinet américain d'études des risques, North Africa Risk Consulting (Narco), « plusieurs réunions entre officiels algériens et responsables du département de la Défense ont eu lieu ces deux derniers mois ». Plus tôt, en novembre 2019, une discrète rencontre avait rassemblé à Washington lors de la neuvième session du dialogue militaire américano-al-

Mali: tractations pour la levée des sanctions et la formation du gouvernement

Nommé Premier ministre du Mali dimanche 27 septembre, Moctar Ouane a dans l'immédiat deux objectifs. Le premier est la formation d'un gouvernement d'union nationale, avec même l'espoir d'y voir participer des représentants des groupes armés impliqués dans le processus de paix. Le deuxième est d'obtenir avec l'appui du président de transition, Ba N'Daw, la levée de l'embargo décrété par la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) contre le Mali.

Pour la levée de l'embargo contre le Mali, le téléphone fonctionne beaucoup ces temps-ci entre Accra et Bamako, entre aussi Abidjan et la capitale malienne. Ici, on le reconnaît, le président ghanéen Nana Akufo-Addo et son homologue ivoirien Alassane Dramane Ouattara font partie des chefs d'État de la Cédéao qui s'impliquent le plus pour trouver rapidement une solution.

D'après nos informations, la junte malienne pourrait rapidement faire une concession de taille : cantonner dans une ver-

gérien, James Anderson, sous-secrétaire adjoint à la Défense, et le général-major Mohamed Bachar, directeur du très sensible département de l'emploi et de la préparation du ministère de la Défense algérien.

Lors de cette rencontre, le département de la Défense a rappelé les principes de sa relation avec Alger, basée notamment sur « des objectifs [communs] concernant la sécurité régionale grâce à la coopération, y compris des échanges d'expertise et des enseignements, des exercices militaires, et la formation militaire professionnelle ». « L'Algérie possède l'une des armées les plus puissantes d'Afrique et dispose d'une expertise significative dans les opérations de lutte contre le terrorisme. Son armée possède des plateformes avancées sur terre, air et mer », lit-on sur le site du DoD. « Prudente durant les mois du soulèvement populaire, l'administration US renoue avec ce qu'elle considère comme le "nouveau pouvoir", qui, en gros, ne change pas sa doxa sur les questions de sécurité régionale et de lutte contre le terrorisme », atteste un diplomate à Alger qui souhaite garder l'anonymat. La coopération entre Alger et Washington dans le domaine de la lutte antiterroriste, qui remonte à l'après-septembre 2001, quand les Américains ont enfin compris le discours algérien sur la menace transfrontalière du « djihad mondial », semble être l'axe principal de la relation bilatérale.

AFP

Des responsables du M5 contactés

Tout le monde travaille pour obtenir la levée des sanctions, y compris le Premier ministre Moctar Ouane, qui par ailleurs s'arrache les cheveux pour la formation du nouveau gouvernement. Des enquêtes de moralité des ministrables sont en cours. Et pour la première fois, depuis les tractions pour la formation du gouvernement, des responsables du M5, le mouvement qui a contribué à la chute du président d'Ibrahim Boubacar Keïta, ont été contactés.

RFI

Coup d'envoi du championnat de la Linafoot D1

Renaissance - Maniema Union, un duel au sommet cet après-midi

Pour le début du championnat national de football de la Linafoot D1, un choc des ambitieux est au programme ce vendredi 02 octobre 2020. Auteur d'une belle campagne la saison dernière en première division, l'Association Sportive Maniema Union se déplace dans la capitale congolaise pour défier les Oranges du FC Renaissance du Congo.

Le club de Kindu veut pérenniser la culture de la gagne face à un adversaire à la recherche de sa gloire perdue ces dernières années. La saison 2019-2020 a réservé des fortunes diverses à ces deux clubs. Les oranges ont navigué sur des eaux très agitées, une saison sans titre et loin du podium, tout le contraire de Maniema Union qui s'apprête à entamer la



campagne africaine.

Après une période de mercato mouvementée dans le sens des arrivées et des départs, les deux clubs ont rendez-vous avec l'histoire ! L'issue de cette opposition donnera des idées aux

deux staffs techniques sur les réglages à apporter pour une campagne en Linafoot D1 qui s'annonce épique et impétueuse. FC Renaissance et l'AS Maniema Union, c'est le choc au sommet.

Footrdc.com

TP Mazembe : Voici pourquoi Deo Kanda n'a pas signé à Simba

Le torchon brûle entre Deo Kanda et le TP Mazembe depuis quelques jours. Le joueur, actuellement bloqué à Kinshasa, ne sait pas de quoi son avenir sera fait. Lors d'une conférence de presse organisée dans la salle Kamwanya, le club a éclairé sur ce qui a bloqué le transfert du joueur vers Simba après son prêt la saison dernière.

A la fin de son transfert on pouvait négocier si Simba avait encore besoin du joueur. A la fin de la saison, Simba voulait une autre saison en prêt ou un transfert sec. Mazembe a demandé à Simba de formuler une offre. Elle était de

20.000 \$ et nous avons demandé qu'elle monte à 50.000 \$. Simba voulait prendre Deo Kanda pour le prêter dans une autre équipe, Namugo FC » révèle le Secrétaire général des Corbeaux Frédéric Kintengie.

D'abord un différend financier puis une volonté du joueur de ne pas se voir prêter dans un club moyen en Tanzanie. Après le recrutement de plusieurs joueurs étrangers (Bernard Morrison, Chris Mugalu, etc.), Simba ne pouvait plus dépasser le quota. Le club de Dar-es-salaam voulait donc envoyer l'attaquant en prêt pour cette saison. Proposition rejetée

par le principal intéressé apprend-t-on.

« Il n'y avait plus de place pour les joueurs étrangers à Simba. Deo Kanda a refusé la proposition d'être prêté par Simba et est rentré à Kinshasa. Quand il a appelé pour savoir qu'elle était sa situation, Mazembe lui a demandé de négocier avec Simba pour qu'on puisse finir le dossier. C'est là que le dossier s'est arrêté avant la parution de la vidéo » a ajouté Kifre. L'avenir de l'ancien du Wydad Casablanca reste donc flou, d'après le club, il refuse de regagner Lubumbashi pour des raisons personnelles.

Iragi Elisha/Footrdc.com

Le TP Mazembe engage un nouveau milieu de terrain

Le TPM est très heureux d'annoncer le transfert du milieu de terrain international Espoir camerounais, Cédric Martial ZEMBA IKONG, en provenance de l'APEJES de Mfou. Le nouveau joueur, qui a passé un essai concluant avec les Corbeaux, est un milieu de terrain et se sent très à l'aise au poste de numéro 6.

Sollicité par de nombreux clubs, Cédric Martial ZEMBA IKONG et la direction de son club ont donné leur préférence à un des géants du football africain, le TPM.



En signant, à 21 ans, un contrat de 5 ans, soit jusqu'au 29 septembre

2025, cela témoigne du projet sportif du club inscrit dans la durée avec des jeunes et talentueux joueurs.

Originaire de la commune de Mfoum, bourgade située à quelques 30 km de la capitale Yaoundé, Cédric Martial ZEMBA IKONG a gagné le championnat camerounais en 2018 avec Coton Sport de Garoua.

Bienvenue à celui que nous appellerons désormais Cédric ZEMBA !

Tpmazembe.com/footrdc.com

Gondry SUDI, de Lupopo au TPM!

Le TPM a finalisé hier la venue de Gondry SUDI BIBONGE (20 ans). Supervisé de longue date par le staff technique des Corbeaux, le jeune milieu de terrain congolais arrive en provenance du FC Saint Eloi Lupopo.

Gondry est un milieu de terrain offensif qui peut aussi jouer excentré. Né le 27 février 2000 à Lubumbashi, il a paraphé ce mercredi 30 septembre un bail de 5 ans avec le TPM devant le Directeur Sportif Frédéric KITENGIE et le membre Alain MUKALAYI. C'était au siège

administratif des Corbeaux situé au Stade TPM à Kamalondo.

Doté d'un important potentiel, Gondry SUDI s'est notamment révélé sous le maillot des Cheminots du FC St Eloi Lupopo la saison dernière en L1. Formé à l'Académie Eagles de Jolie Site, ce milieu de terrain explosif a promis d'apporter sa touche : « Grande joie pour moi de signer un contrat de 5 ans. C'était un rêve de signer dans un prestigieux club du continent africain. Le TPM a des grandes ambitions, en signant ici il faut avoir un

esprit de la gagne. Il faut travailler pour mériter une place. À moi de travailler pour prouver. C'est aussi un honneur de jouer avec des grands joueurs du pays et du continent. J'adore le numéro 10, ce sera une motivation supplémentaire avec un numéro qui est plus suivi... »

Le TPM est ravi d'accueillir le jeune Gondry qui franchit aujourd'hui un nouveau palier dans sa jeune carrière. En rejoignant Kamalondo, cet espoir du football congolais pourra poursuivre sa progression. tpmazembe.com

Linafoot D1 : La RTNC s'offre les droits de diffusion pour toute la saison

Coup de maître médiatique réalisé par la Radio Télévision Nationale Congolaise pour la diffusion de la Linafoot cette saison. D'après les dernières nouvelles sur le dossier, le diffuseur officiel Chris Production et la RTNC sont tombés d'accord pour que les matchs de la saison soient diffusés sur la chaîne nationale.

Jolino Makalele, Ministre national de la communication l'a annoncé mardi lors d'une cérémonie de lancement de la saison. Cependant, les autres chaînes

pourront bien diffuser les matchs mais seulement à partir du signal de la RTNC apprend-t-on.

Moins d'une semaine après l'annonce d'une liste de plusieurs chaînes pour la diffusion de la saison, la société Chris Production aurait visiblement retourné sa veste. Lors d'une réunion tripartite Linafoot-Chris Production-RTNC, cette dernière a convaincu l'organisateur pour s'offrir les droits de couverture des matchs pour toute la saison 2020-21. (...)

Footrdc.com

Moustapha KOUYATE : « Je ne viens pas faire oublier Muleka »

C'était à une journée spéciale ce mercredi 30 septembre pour les nouveaux joueurs. Tour à tour Gondry SUDI, Cédric Martial ZEMBA IKONG et Moustapha KOUYATE ont apposé leur signature sur leur contrat. Le dernier nommé s'est engagé pour 5 ans.

Né il y a 26 ans à N'Zerekoré en Guinée Conakry, Moustapha KOUYATE correspond au profil du joueur chevronné au vécu international souhaité par le coach Dragan CEVTEKOVIC pour accompagner son projet. Après des débuts en Guinée chez Fello Star et à l'AS Kaloum, il se révèle au Gabon où il joue pour deux clubs (l'US Bitam et Akanda) de 2015 à 2017), il a aussi fait quelques apparitions chez les Marocains de FUS de Rabat.



mentionné KOUYATE devant la presse venue couvrir l'événement.

Moustapha KOUYATE : « Je ne viens pas faire oublier MULEKA »

Il a marqué des buts à Oman...

Ses performances remarquables dans le championnat gabonais et marocain lui ouvrent logiquement des portes et en 2017, il rejoint la capitale du Sultanat d'Oman pour rejoindre le Muscat Football Club. Lors de sa première saison, il inscrit 13 buts en 19 matches toutes compétitions confondues dont huit en championnat et cinq en Coupe. Grâce à une bonne marge de progression, Il participe, lors de la saison suivante, au bon début de son club, qui figure dans les deux premiers du championnat où l'actuel numéro 19 des Corbeaux inscrit 7 buts en 10 matches en finissant meilleur buteur de son club.

avec tpmazembe.com

TPM : Lebeau Binemo Madi officialisé

Après avoir satisfait à la visite médicale et réussi à convaincre le staff technique, Lebeau BINEMO MADI a signé un contrat de 5 ans avec le TPM soit jusqu'en septembre 2025.

Ancien cadre et capitaine du FC Saint Eloi Lupopo, Lebeau BINEMO MADI a privilégié le projet sportif du TPM et intègre officiellement l'effectif des Corbeaux. En deux saisons chez les Cheminots, le défenseur central âgé de 21 ans a su s'imposer comme l'une des pièces maîtresses du club d'outre-tunnel. Avec son plus d'un mètre quatre-vingts, il a un jeu de



tête de qualité. Très bon balle au pied, il est aussi doté de belles aptitudes dans les duels. Toutes ses forces défensives réunies, la nouvelle recrue apportera de l'émulation à son poste.

TUERIES EN RDC

Mapping: Mukwege à la tête d'une croisade contre l'impunité dix ans après

Le prix Nobel de la paix Denis Mukwege a réclamé justice ce jeudi pour les tueries et les viols perpétrés depuis près de 30 ans dans l'Est de la République démocratique du Congo, à l'occasion du 10e anniversaire d'un rapport choc resté lettre morte.

«Nier qu'il y ait eu des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre en République démocratique du Congo, nier même qu'il y ait eu un génocide en RDC, c'est être de mauvaise foi», a déclaré le gynécologue à l'AFP à l'occasion des dix ans de ce rapport des Nations unies, son arme contre l'impunité.

L'enquête portait sur les «violations des droits de l'homme les plus graves» commises en RDC entre 1993 et 2003, soit 617 au total, surtout pendant les deux guerres du Congo (1996-98 et 1998-2003): tueries, viols...

Les auteurs du rapport avaient «proposé un tribunal pénal international pour le Congo ou des chambres mixtes spécialisées avec juges congolais et des juges internationaux», rappelle le docteur spécialisé dans les soins aux femmes victimes de violences sexuelles.

Et depuis plus rien. «Tant que l'impunité perdurera et que les recommandations du rapport mapping seront ignorées, les massacres des Congolais continueront», avait écrit le prix Nobel en juillet après un massacre à Kipupu dans sa province du Sud-Kivu.

Un tweet qui lui a valu des menaces, affirme-t-il: «L'affaire de Kipupu était juste un prétexte. Le noeud du problème c'est le rapport mapping. Je suis menacé depuis très longtemps».

- La violence frappe toujours -

«Il y a toujours des bourreaux dans l'armée et dans la police qui continuent d'in-



timider des victimes qui sont obligées à garder le silence», insiste-t-il.

Sans doute pour des questions de sécurité, le prix Nobel a évité de se joindre à la manifestation contre l'impunité ce jeudi dans son propre fief de Bukavu.

Il a reçu le soutien de quelques grandes ONG internationales comme Amnesty et Human Rights Watch (HRW) dans son combat contre l'impunité: «Les autorités congolaises et les Nations unies n'ont pas suffisamment agi (...) pour rendre justice aux victimes dix ans après le rapport mapping».

Même si elle fait moins de victimes qu'il y a 20 ans, la violence frappe toujours l'Est de la RDC. Plus de 1.300 personnes en sont mortes au cours du premier semestre 2020 dans les trois provinces de l'Est (Ituri, Nord et Sud Kivu), selon les Nations unies.

Le docteur Mukwege regrette que d'anciens miliciens aient été intégrés dans

les forces régulières au fil des programmes de démobilisations des groupes armés.

Un débat d'une actualité brûlante. Le président Félix Tshisekedi tend la main aux groupes armés congolais toujours actifs dans les trois provinces de l'Est.

- Bilan contesté -

Certains demandent toujours l'amnistie et l'intégration de leurs combattants dans l'armée régulière pour rendre les armes.

Les deux guerres du Congo ont été l'un des conflits les plus meurtriers au monde depuis la Seconde guerre mondiale.

Une ONG américaine, International Rescue Committee, a avancé le chiffre controversé de 5,4 millions de morts entre 1998 et 2007.

Un bilan contesté par les démogra-

phes, mais qui a marqué l'esprit de nombreux Congolais, persuadés que les conflits dans l'Est ont fait «six millions de morts», et qu'il y a eu un «génocide».

Le rapport cite les auteurs présumés de chaque crime.

Il y a la rébellion congolaise des AFDL de Laurent-Désiré Kabila, qui prend le pouvoir en mai 1997 en renversant les forces régulières en débandade du vieux maréchal Mobutu.

- Gouvernement très discret -

Il y a les alliés puis les rivaux de l'AFDL, l'Ouganda de Yoweri Museveni et le Rwanda de Paul Kagame, deux leaders toujours au pouvoir en 2020.

Comme il y a dix ans, Kigali rejette toujours le rapport des Nations unies: «On ne peut pas partir d'un projet de rapport contesté comme celui-ci pour lancer un tribunal pénal international», a déclaré le ministre rwandais des Affaires étrangères Vincent Biruta, dans un entretien à Jeune Afrique mercredi.

«S'ils pensent que ce rapport a été mal fait, acceptons qu'il y ait une juridiction indépendant. S'ils sont accusés, qu'ils viennent avec des arguments pour les blanchir», affirme M. Mukwege, interrogé sur les réticences du Rwanda.

Le président congolais Tshisekedi s'est rapproché du Rwanda. Son gouvernement a été très discret ce jeudi pour les dix ans du rapport des Nations unies, avec la simple participation d'un ministre à une manifestation à Kinshasa organisée par l'Eglise du Christ du Congo (ECC, protestante).

Une manifestation a été interdite et dispersée à Kisangani, ville-symbole des souffrances du Congo: les armées régulières du Rwanda et de l'Ouganda s'y étaient battues en juin 2000. AFP

Encadrement des finances publiques

Sele Yalaghuli plonge les régies financières dans la transparence

Le ministre des Finances, José Sele Yalaghuli a procédé, jeudi 1er octobre 2020, à la mise en place de la chaîne informatisée de la recette. L'argentier national a, en effet, lancé le logiciel "Isys Regies". C'est un outil supplémentaire de transparence financière de l'Etat. Il vient ainsi mettre fin à la procédure de perception des recettes qui est encore manuelle. Mais cet outil entrera en activité en janvier 2021 avec une partie des provinces et dans toute la République en juillet de la même année.

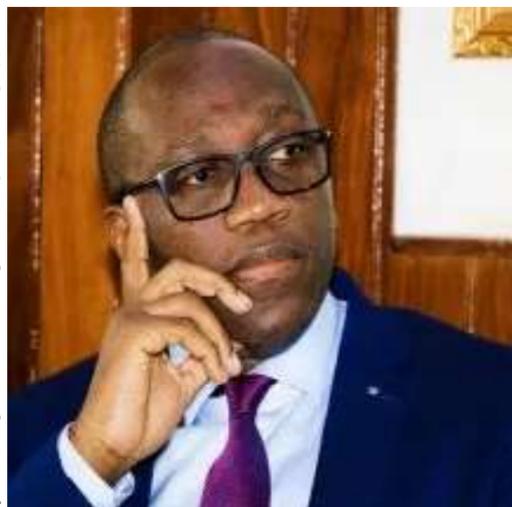
Devant les représentants de la Présidence de la République, du Parlement, de la Banque centrale du Congo, de l'Association congolaise des banques (ACB), des régies financières, de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) ainsi que les services étatiques impliqués dans le processus de collecte de la recette publique, réunis à Kinshasa, le ministre des Finances a brossé le contexte du lancement de cet important logiciel dans la mobilisation des recettes de l'Etat. «Plusieurs études et rapports sur les finances publiques en République démocratique du Congo soulignent

le faible niveau de mobilisation des recettes par rapport au potentiel fiscal », a reconnu l'argentier national dans son discours. Et ces études ont, selon lui, suggéré comme une des solutions: le renforcement du niveau d'informatisation des procédures de mobilisation des recettes.

Pour y parvenir, le gouvernement avait lancé le processus de mise en place de la "Chaîne informatisée de la recette" à travers un projet dénommé: "Interfaçage des régies financières". Le pays connaît une lenteur dans la mobilisation des recettes mais aussi cette mobilisation souffrait d'erreur matérielle. Ce dispositif mis en place par le gouvernement va permettre de résoudre ce problème. Et José Sele Yalaghuli, dans son speech, note que ce logiciel est une solution à ce problème. «La cérémonie de ce jour est une réponse à ce déficit d'informatisation », a-t-il assuré. Ce logiciel, poursuit le ministre, a été développé par les informaticiens de la Banque Centrale du Congo sous l'encadrement de l'équipe-projet Interfaçage des régies financières. Cette technologie apporte deux innovations ma-

jeures dans la gestion de la recette publique.

Elle permet premièrement d'automatiser la procédure de perception des recettes issues des règlements des dettes en-



vers l'Etat, notamment avec l'encaissement par les banques, le reversement à la Banque centrale du Congo, la comptabilisation dans le compte général du Trésor et l'apu-

rement dans les systèmes d'informations des régies financières.

Le second avantage, c'est l'apport aux services du ministère des Finances des informations fiables et en temps réel sur la trésorerie de l'Etat.

Ce logiciel entrera en activité en janvier 2021 pour les provinces de Kinshasa, Haut-Lomami, Lualaba, Nord-Kivu, Kongo-central, Tanganyika et le Haut-Katanga. Puis, en juillet 2021, le reste des provinces seront mises au pas de cette innovation dans la mobilisation des recettes. Le patron des finances reconnaît que l'immensité du défi qui est en face au regard de l'éparpillement des services des régies financières à travers le pays. C'est ainsi qu'il a souhaité l'accompagnement de tous pour ces jalons qu'il vient de poser. Des bases jetées qui feront entrer la République démocratique du Congo dans une nouvelle ère dans sa mobilisation des recettes. Ce qui entre dans la vision du président de la République, Félix Tshisekedi axée notamment sur la bonne gouvernance ainsi que la lutte contre les coulages des recettes publiques.

LR